

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/732

ATPS/DGTFP/DFP.

Portant intégration et nomination de
Monsieur MAVOUNGOU NOVAIS Paul Sébastien
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers - SAF (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

D.G.B.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des SAF;

Vu le décret n° 74-229 du 10.6.1974 portant attribution
de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les
Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supé-
rieur de Commerce;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant la régime des
rémunérations des fonctionnaires;

D.C.F.

Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 80/544 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

yh

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229 des 29.12.62 et 10.6.74 susvisés, Monsieur M. VOUMBOU NOULIS Paul Sébastien, né le 20 Janvier 1951 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Economiques spécialité : Administration et Gestion du Personnel, obtenu au Conservatoire National des Arts et Métiers (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon stagiaire indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter du 16 Août 1982 date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 3 OCTOBRE 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO KETSIGN.-

Colonel DOMINIQUE SYLVAIN DOMA.-

le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZCU.-

AMPLIATIONS:

JORFC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DGB	3
DCF	1
IFP	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCIE/BC	2